

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 6 – Enseignement secondaire
Fonctionnement
Chapitre 932 - Enseignement
Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes
Programme HP28-005 « Schéma des formations »
Action « Réussite des élèves »

Le programme est abondé de 2,2 M€ en AE et de 2,9 M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposés des motifs :

L'action « Réussite des élèves » comprend le volet Lutte contre le décrochage scolaire de l'action éducative de la Région.

La Région Ile-de-France est moteur dans la mise en place de dispositifs de lutte contre le décrochage des lycéens et des apprentis, un plan ambitieux de lutte contre le décrochage est déployé depuis 2013.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les régions ont la compétence de coordination des actions de lutte contre le décrochage scolaire, c'est une compétence majeure au service des jeunes franciliens en fragilité dans leurs parcours éducatifs.

Il est incompréhensible que cette ligne baisse alors que la région est légalement cheffe de file sur cette thématique et qu'elle doit déployer ses actions sur tout le territoire régional.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Séance plénière du 6 au 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16
Projet de budget pour 2016

Groupe socialiste et républicain
Groupe FDG - PCF, PG, ERS
Groupe EELVA

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 7 – Enseignement supérieur Recherche
Fonctionnement
Chapitre 939 – Action économique
Sous-fonction 92 – Recherche et innovation
Programme HP92-001 « Soutien à la recherche hors DIM »
Action « Soutien aux coopérations scientifiques »

Le programme est abondé de 0,1 M€ en AE et 0,1 M€ en CP

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposés des motifs :

Cet amendement vise à soutenir et développer l'innovation et la coopération scientifique d'intérêt régional, national ou international. Il s'agit de favoriser et renforcer la mise en réseaux de chercheurs et d'établissements autour de manifestations scientifiques.

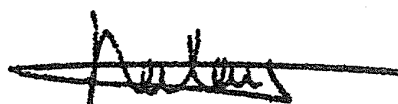
Par essence, la recherche et l'innovation ne peuvent que fonctionner par coopération. La Région est reconnue comme un partenaire à part entière de la recherche et cette action favorise cette démarche de collaboration scientifique et pédagogique.

C'est le sens de cet amendement.

Carlos Da Silva



Céline Malaisé



Mounir Satouri





Conseil régional

AMENDEMENT

N° 000023 .

Séance plénière du 6 au 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16

Projet de budget pour 2016

Groupe socialiste et républicain
Groupe FDG - PCF, PG, ERS
Groupe EELVA

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 7 – Enseignement supérieur Recherche
Fonctionnement
Chapitre 932 – Enseignement
Sous-fonction 23 – Enseignement supérieur
Programme HP23-004 « Actions en faveur de la mobilité internationale »
Action « Aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens »

Le programme est abondé de 0,5 M€ en AE

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposés des motifs :

Cet amendement vise à ouvrir des autorisations d'engagement à hauteur de l'importance accordée à ce dispositif majeur pour les étudiants franciliens, afin de poursuivre son déploiement.

Carlos Da Silva

Céline Malaisé

Mounir Satouri

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

Séance plénière du 6 au 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16

Projet de budget pour 2016

Groupe socialiste et républicain

Groupe FDG - PCF, PG, ERS

Groupe RCDE

Groupe EELVA

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 7 – Enseignement supérieur Recherche

Fonctionnement

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 23 – Enseignement supérieur

Programme HP23-004 « Actions en faveur de la mobilité internationale »

Action « Accueil des étudiants étrangers »

Le programme est abondé de 1,100 M€ en AE et de 0,670 M€ en CP

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposés des motifs :

La Région Ile-de-France est la région de France qui accueille le plus grand nombre d'étudiants étrangers.

Cette attractivité ancienne est le fruit de la grande qualité de nos universités et de la richesse culturelle de la France et de notre Région, mais également de la politique d'accueil des étudiants, mise en place de longue date par notre collectivité.

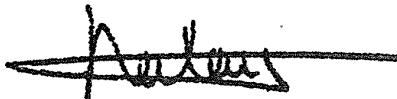
Le succès du dispositif d'accueil des étudiants étrangers n'est plus à démontrer : ces étudiants apportent une richesse immense et font rayonner, en retour, la France et l'excellence de sa formation.

Il importe donc de garder des moyens conséquents sur cette ligne budgétaire.

Carlos Da Silva



Céline Malaisé



Mounir Satouri



Eddie Aït

